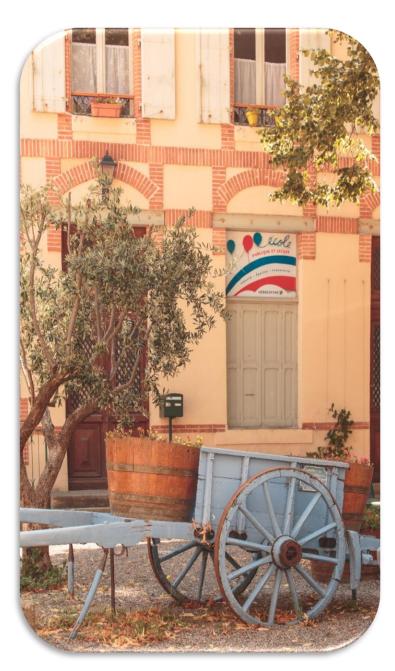


Livret d'Accueil de l'apprenant



Cher(e) apprenant(e),

La Maison d'Enfants « Le Rayon de Soleil » vous souhaite la bienvenue parmi nous. Votre intégration en tant qu'apprenti(e) est une étape importante pour vous et pour notre association.

Au cours de votre formation, vous serez amené(e) à participer activement à la vie de l'établissement, en accompagnant les jeunes dans leur quotidien et en contribuant à leur bien-être et leur projet individualisé. Vos missions seront variées et vous permettront d'acquérir de solides compétences dans le domaine de l'éducation spécialisée.

Nous vous souhaitons une excellente réussite dans votre parcours professionnel.



SOMMAIRE

1
2
3
3
4
4
4
4
4
5
5
5
6
9



PRÉAMBULE:

La maison d'enfants « Le Rayon de soleil » s'engage pour la transmission et le développement des compétences professionnelles au service de la protection de l'enfance.

Le terme « apprenant » regroupe différentes situations qu'il convient de distinguer.

Traditionnellement, nous accueillons des stagiaires d'école. La maison d'enfants fournit un terrain de stage où ils vont pouvoir, à partir d'une mise en situation concrète, se livrer à des expérimentations et ainsi nourrir leur réflexion et articuler théorie et pratiques. Ces stagiaires se conforment aux réglementations en vigueur dans l'établissement et inscrivent leurs actions dans le projet de service et dans les préconisations de la fiche de fonctions éducatives. Ils ne sont pas salariés et interviennent en doublure.

Depuis 2014, en conformité avec la dynamique nationale du développement de l'apprentissage, nous avons choisi d'amplifier cette autre voie pour les raisons suivantes .

- Pour un engagement éthique en formant les professionnels de demain et en assurant la transmission des savoir-faire, en permettant à des personnes désireuses de s'investir dans notre champ d'activité de se former tout en étant salariées.
- Pour pallier aux difficultés de recrutement actuelles et anticiper celles de demain.
- Un choix « gagnant/gagnant » : l'apprenti est salarié, il est au fait du fonctionnement de la MECS. Il connait les enfants et les enfants le connaisse et, de ce fait, il est mobilisable rapidement. L'apprenti est rémunéré en fonction de son âge (+ de 20 ans) et du diplôme préparé et ce y compris durant ces périodes de formation théorique et lors des stages effectués sur d'autres lieux professionnels.

Il bénéficie, tout comme les stagiaires, de la formation de terrain. Pour autant, il n'est pas directement en doublure. Sans se substituer au tableau des effectifs accordés par le Conseil Départemental, il constitue une ressource humaine en vue des remplacements, des arrêts maladie ou autres absences. Par sa présence supplémentaire, il permet des actions plus individualisées auprès des enfants.

Pour clore ce préambule, nous réaffirmons également notre positionnement sur la formation tout au long de la vie. Nous sommes tous concernés par notre nécessaire évolution et adaptation au contexte mouvant dans lequel nous œuvrons. Ainsi, si l'apprenant est celui dont la formation se soldera par un diplôme, nous restons en veille



quant à l'évolution de nos pratiques à partir de nos diplômes de référence. De plus, nous avons la conviction qu'accompagner un apprenant, nous offre une possibilité d'explicitation de nos pratiques et de mise en route de notre réflexion.

I. LE SITE QUALIFIANT:

La MECS « Le Rayon de soleil » est une association Audoise relevant de la loi 1901 et intervient dans la protection de l'enfance.

Elle a pour principales missions d'assurer la protection des enfants qui lui sont confiés au sens des articles 375 et suivants du code civil tel que modifié par la loi du 14 mars 2016.

La MECS s'est engagée dans un travail de partenariat avec le centre de formation en travail social de « La Routière » afin d'accueillir des apprenants en voie de professionnalisation.

L'objectif étant de former et professionnaliser les étudiants par le biais de la transmission d'un savoir-faire, d'un savoir-être et de connaissances théoriques articulées à la pratique.

L'ensemble de l'équipe contribue aux suivis des stages. Certains membres sont formés à la fonction tutorale et de maître d'apprentissage.

L'établissement est reconnu comme site qualifiant.

Ce livret d'accueil devient la base de cette collaboration triangulaire :





II. LE PROTOCOLE D'ACCUEIL :

- 1. Remise du livret d'accueil à l'apprenant.
- 2. Invitation à se rendre sur notre site : www.rayondesoleil11.com, ou l'apprenant pourra y trouver : fiche de fonctions éducatives, le projet d'établissement, les projets de service...
- 3. Remise de l'attestation et des notes de service.
- 4. Réunion préalable au début du stage ou du contrat entre le chef de service, le tuteur et l'apprenant. Ce dernier devra y apporter ses objectifs de stage qui seront transmis à l'équipe en réunion hebdomadaire. En fonction des objectifs de travail de l'apprenant et des besoins de l'institution, l'affectation sur un groupe sera décidée.
- 5. Les apprentis et les étudiants en stage long (minimum 6 mois) débuteront leur stage en doublure sur des temps d'observation. Cela leur permettra de se familiariser avec l'environnement institutionnel, d'intégrer le fonctionnement tout en faisant connaissance avec les enfants.
- 6. Pour les apprentis, après une période probatoire variable en fonction des capacités professionnelles et une évaluation de celles-ci, ils pourront intervenir hors doublure.

III. L'ACCUEIL DE L'APPRENANT :

Les premières semaines et en particulier la première journée sont décisives pour l'intégration de la personne.

Le tuteur prévoit :

- De faire connaissance avec l'apprenant.
- D'expliquer son rôle de tuteur.
- De lui faire visiter l'établissement et les différents services, présenter le personnel et les enfants.
 - De détailler le livret d'accueil et les attendus du poste de travail.
- De le sensibiliser au règlement intérieur et à une éthique professionnelle en s'appuyant sur les documents existants : règlement intérieur, projet d'établissement...

Le jour de l'accueil, le tuteur ou la chef de service se rendra disponible afin de permettre à l'apprenant de se présenter aux enfants et aux professionnels sur les différents groupes.

Les clés nécessaires à son activité lui seront remises par le chef de service contre récépissé.



IV. LE ROLE ET LES MISSIONS DU TUTEUR :

1. Le rôle du tuteur :

Le tuteur facilitera **l'intégration** de l'apprenant auprès des enfants et de l'équipe éducative.

Il servira de **coordinateur**, de **médiateur**, le cas échéant, entre l'Institution, l'étudiant et le centre de formation.

2. Le type de tuteur :

Nous pouvons différencier deux types de tuteur jouant un rôle d'accompagnateur :

a. Le tuteur formel:

Il ne travaille pas obligatoirement directement auprès de l'apprenant. Dans cette logique, son regard décalé peut s'avérer utile, voire pertinent.

b. Le tuteur de proximité :

Il est directement impliqué dans l'action d'accompagnement éducatif. Il travaillera en doublure avec l'apprenant sur les temps du quotidien. Son regard sera pris en compte sur l'implication de l'apprenant tout au long de son parcours de formation.

Des temps formels seront mis en place en équipe tutorale afin de faire des points réguliers sur l'évolution de l'apprenant.

Il se peut que ces deux fonctions soient exercées par la même personne.

3. Les missions du tuteur :

La principale mission du tuteur consiste à aménager l'environnement institutionnel afin de permettre à l'apprenant de vivre des situations apprenantes. Il contribue ainsi, avec l'institution, à la construction de son parcours professionnel.

Les autres missions sont :

- De préparer l'arrivée de l'apprenant sur le terrain.
- De participer à son accueil
- De mesurer les acquis et d'évaluer ses progrès.
- D'assurer le suivi et l'évaluation en concertation avec l'équipe.
- D'entretenir les relations avec le centre de formation.

V. LES EXIGENCES ET OUTILS DU TUTEUR AVEC L'APPRENANT:

Le tuteur peut utiliser un dossier-navette qui contient les informations nécessaires au suivi de l'apprenant :

- Calendrier annuel de la formation.
- Référentiel de compétences qui sera présenté par l'apprenant à son tuteur.



- Attendus de l'école par rapport au travail à fournir concernant les différents domaines de compétences.
- Documents de suivi du parcours : écrits de l'apprenant, corrections du tuteur et du stagiaire.
 - Fiches pédagogiques de progression (voir annexes)
 - Fiches rencontre entre tuteur/apprenant (voir annexes)
- Une rencontre formalisée entre tuteur et apprenant selon un rythme à minima mensuel
 - Calendrier d'échéances (écrits, mise au travail des objectifs de stage)
 - Participation de l'équipe pluridisciplinaire aux évaluations
 - Visites de stage

VI. MOYENS ET GRATIFICATIONS DU TUTEUR.

Chaque tuteur dispose de deux heures par quinze jours hors période de vacances pour exercer son tutorat. Il perçoit une prime de 70€ par mois.

VII. EXIGENCES ET RESPONSABILITES DE L'APPRENANT:

A « Le Rayon de Soleil » les apprenants ont la possibilité d'occuper une place à part entière dans l'équipe. Pour cela il leur est demandé :

- De participer aux réunions hebdomadaires.
- De respecter le planning fait en concertation avec le chef de service.
- Un devoir de confidentialité et de discrétion.
- De restituer des écrits concernant l'institution en respectant les échéances fixées.
- D'être présent aux rencontres mensuelles avec le tuteur.
- De se conformer au règlement intérieur au même titre que les salariés.
- D'être en situation de responsabilité auprès d'un groupe et/ou d'assurer les accompagnements individuels à l'extérieur ainsi que les transports d'enfants.
- D'utiliser les heures de travail personnel par semaine sur le lieu de stage en salle de réunion.
 - De consigner des faits dans le cahier de liaison de notre messagerie interne.

VIII. LES OUTILS DE L'APPRENANT:

Pour répondre aux exigences et responsabilités qui leur seront confiées, il dispose des outils suivants :

- De réunion hebdomadaire
- De réunion d'apprenants autour d'une problématique présentée par le directeur ou un cadre de l'établissement



- Du journal de bord de l'apprenant dans sa pratique en interne et fiche pédagogique de progression. (Cf doc annexe)
- D'un accès aux documents officiels consultables en interne à la demande : **pas de photocopies**
 - D'une salle de réunion mise à disposition pour effectuer le travail personnel.
 - De visites des différents services de la MECS et rencontre avec l'équipe de cadres.
 - D'une possibilité d'observation dans les divers services.
- De personnes ressources : Directeur, Chef de service, Psychologue, Coordinatrice, membre de l'équipe et bien sûr le tuteur.
 - D'une possibilité de rendez-vous avec l'équipe de direction.
- D'une participation possible aux différentes réunions (synthèses, réunion pluridisciplinaire, audience, rencontre école-collège, famille, juge (sauf contreindication).
 - L'autorisation de conduire les véhicules institutionnels.
 - La possibilité d'être co-référent d'une situation, mise en place de projets.
 - L'implication dans la construction de projet de transferts.

IX. L'EVALUATION DE L'APPRENANT :

Dans les différentes missions qui incombent au tuteur, il y a l'évaluation du parcours de l'étudiant au long de son stage. C'est au tuteur de mettre en œuvre des moyens afin de mesurer l'écart entre le début et la fin de la formation.

Evaluer, c'est mesurer les changements, les évolutions dans sa façon de faire (cohérence avec l'équipe, prise en compte des projets, implication dans le travail...), dans sa façon d'être (initiative, curiosité, respect, éthique, relationnel).

Et enfin évaluer c'est aussi mesurer l'écart entre les connaissances de départ et celle acquise au final.

C'est au tuteur qu'il revient la responsabilité de s'entourer d'outils et de personnes pour mesurer l'évolution de l'étudiant, de la manière la plus juste possible.

L'évaluation se fait en trois temps :

Elle débute dès le démarrage de la formation, dès la première rencontre. C'est en écoutant, en observant l'apprenant que nous allons pouvoir nous faire une première idée sur ce qu'il sait déjà, ou sur ce qui fait défaut. Il est intéressant de savoir de quelle façon il se représente les choses, qu'elle est sa vision du monde.



Cela va nous donner des renseignements pour faire le choix des outils et de la manière dont nous allons nous y prendre pour l'aider à progresser.

Ce repérage de départ va nous permettre de connaitre certains points forts qui constitueront de futurs ancrages, mais aussi de connaitre ses difficultés.

Dans un deuxième temps, le tuteur fait des points réguliers avec l'étudiant et l'équipe afin d'évaluer :

- > Ses capacités: connaissances générales, spécifiques, aptitudes particulières (compréhension, réflexion, analyse)
- > Sa façon de faire : application ou respect des procédés, cohérence avec l'équipe, positionnement éducatif...
- > Sa façon d'être: implication, autonomie, initiative, aisance relationnelle, curiosité...

Dans un dernier temps, l'évaluation sera préparée en équipe en présence de l'apprenant et du cadre avec comme support les fiches de rencontres tuteur apprenant. En dernier lieu, le tuteur formalisera par écrit cette évaluation, dans le livret du centre de formation.

Cette évaluation sera validée par le directeur et le chef de service.



X. DERNIERE RECOMMANDATION:

Il vous est fortement conseillé de ne pas rester isolé avec un souci ou une difficulté, celle-ci ne pourra qu'empirer.

Direction, psychologue et professionnels sont là pour vous aider. N'hésitez pas à les solliciter.





Annexes



1. Fiche pédagogique de progression

Activité réalisée :	
	l'activité du travail confié dans l'acquisition de lu mode opératoire pour réaliser la tâche confiée,
Apprenant	Observation du maître d'apprentissage
2) DIEFICILITEC DE L'ADDREMANT (maga	
en difficulté)	ntionner les circonstances où vous vous êtes sent
Apprenant	Observation du maître d'apprentissage
Data at visa de Verrence	Data at vias du maîture d'annuautique
Date et visa de l'apprenant	Date et visa du maître d'apprentissage



2.	Fiche de rencontre tuteur / apprenant
Date	Observations